

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



22095989

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi

01 AOUT 2022

Le Greffier

N° d'entreprise : **0442 769 168**

Nom

(en entier) : **ETS KARAMAN**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à Responsabilité Limitée**

Adresse complète du siège : **Rue du Courtijat, 2 A/1-60032 MONTISORI MARCHIEUX**

Objet de l'acte : DEMISSION

Suite à l'Assemblée Générale du 03 juin 2022, il est décidé ce qui suit :

L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur OZMETE Tekin, domicilié à la Rue de Marcinelle 93/1 - 6000 Charleroi, comme associé de la société et ce avec effet au 01 janvier 2022.

Les actions de Monsieur OZMETE Tekin sont reprises par Monsieur KARAMAN Mikail.

Après le transfert des actions, la répartition sera comme :

Monsieur Mikail KARAMAN, détient 750 actions;

Monsieur Unal KARAMAN? détient 300 actions.

La séance est levée à 19h30.

Karaman Unal

Co-Administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 10/08/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).